

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : .26

Séance du 16 mars 2017

Présents : 16
Représentés : 6
Absents : 4
Votants : 22

Présents : A BOUILLAULT, J PERRIER, S DESGUE, MM CHEMIN, A CHAREYRE, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, JL DUDOIGT, S GASSION, R GAUCHER, C GONTIER, F HESLOUIS, F LECHAPLAIN, Y LOYAUD

Représentés :

C DESLANDES a donné procuration à J PERRIER, S GAUTIER a donné procuration à MM CHEMIN, JL HERBERT a donné procuration à F LECHAPLAIN, MJ LEBASCLE a donné procuration à R GAUCHER, A LEROY a donné procuration à J BOUTELOUP et R PINSON a donné procuration à S DESGUE

Date de Convocation :
10/03/2017

Absents : S LEFRANCOIS, Serge DESLANGES, T LAURENCEAU et M LAIR

Secrétaire de séance : F HESLOUIS

I) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016

II)

• 1°) Le Compte Administratif Commune

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement**

Recettes :	1127131.71€
Dépenses :	<u>551650.07€</u>
Excédent :	575481.64€

Résultat de Clôture à fin 2015 :	1392509.83€
Affectation à l'investissement :	541792.21€
Résultat de l'exercice :	<u>575481.64€</u>
Résultat de Clôture :	1426199.26€

- **Section de l'investissement**

Recettes	728063.40€
Dépenses	<u>52441.95€</u>
Excédent	203647.45€

Résultat de clôture à fin 2015	-567410.98€
Résultat de l'exercice	<u>203647.45€</u>
Résultat de clôture hors restes à réaliser	-332688.53€

SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE :	1426199.26€
	<u>-332688.53€</u>
RESULTAT	1093510.73€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2016 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Commune](#)

Après avoir constaté que le compte administratif communal et le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [2°\) Le Compte Administratif Assainissement](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur André BOUILLAUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement	
Recettes :	60468.54€
Dépenses :	<u>76406.58€</u>
Déficit:	- 15938.04€
Résultat de Clôture à fin 2015 :	88409.66€
Résultat de l'exercice :	<u>-15938.04€</u>
Résultat de Clôture :	72471.62€
- Section de l'investissement	
Recettes	55728.26€
Dépenses	<u>29977.00€</u>
Excédent	25751.26€
Résultat de clôture à fin 2015	4682.64€
Résultat de l'exercice	<u>25751.26€</u>
Résultat de Clôture hors restes à réaliser	30433.90€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2016 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de gestion de l'assainissement de Romagny](#)

Après avoir constaté que le compte administratif de l'assainissement et le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [3°\) Le Compte Administratif Lotissement de la Source](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement**

Recettes :	0.00€
Dépenses :	0.00€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2015	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€

- **Section de l'investissement**

Recettes :	0.00€
Dépenses :	0.00€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2015:	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€

Soit un résultat de clôture de : 0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2016 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Lotissement de la source](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [4°\) Le Compte Administratif Lotissement Turmel](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Madame Charline DESLANDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement**

Recettes :	103436.38€
Dépenses :	103436.38€
Excédent :	0.00€

Résultat de Clôture à fin 2015	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€

- **Section de l'investissement**

Recettes :	103003.60€
Dépenses :	103003.60€
Excédent :	0.00€

Résultat de Clôture à fin 2015:	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€

Soit un résultat de clôture de : 0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2016 et annule les crédits correspondants non employés

• [Le Compte de Gestion Lotissement Turmel](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

II Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie demande au conseil municipal de réfléchir au projet d'aménagement et de développement durable sur le territoire du Mortainais.

Chacun est invité à réfléchir aux orientations à prendre en matière d'urbanisme, de valorisation, des spécificités du Mortainais, d'animation du territoire, de développement touristique

Les propositions sont à envoyer à la mairie avant le 27 mars.

III Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel - Normandie

Fiscalité : Le principe de neutralité a été adopté, à savoir :

- La taxe d'habitation : 11.15%
- La taxe Foncier Bâti : 5.22%
- La taxe Foncier Non Bâti : 16.62%

Deux délégués sont désignés à la commission des impôts : MM CHEMIN et F LECHAPLAIN

- **IV SDEM Désignation de deux délégués**

La compétence ayant été rétrocédée à la commune, il convient de désigner deux

nouveaux délégués pour la représenter au sein du SDEM. Le Conseil Municipal désigne Joseph PERRIER et Jérôme BOUTELOUP

V ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public

La redevance d'occupation du domaine public est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

VI Sécurisation Ecole : validation de l'appel d'offres

Après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et examen des dossiers par le représentant de l'agence technique départementale de Mortain-Bocage, le conseil municipal retient l'entreprise MONGODIN pour un montant de 112758.60 TTC.

Les travaux de voirie débuteront après le passage du Tour de la Manche du 21 mai 2017

VII Subventions.

Associations locales	2017
APE	2 000,00 €
Société de Chasse "La Bécassine"	300,00 €
CATM et AC	300,00 €
" Les Trois Coups"	600,00 €
Club du 3ème Age	600,00 €
Arts et Loisirs de Fontenay	100,00 €
La Romagnaise	450,00 €
Les Cœurs Joyeux de Fontenay	200,00 €
Comité des Fêtes de Fontenay	300,00 €
Les yeux de Cloè	200,00 €
CLAR	1 000,00 €
TOTAL	6 050,00 €

Associations extérieures	2017
AF Myopathie (Téléthon)	180,00 €
A.N.E.H.P	20,00 €
Donneurs de sang	170,00 €
Aumônerie Collège + Lycée	100,00 €
Secours catholique	220,00 €
Maison Familiale de Mortain	150,00 €
Les Sax du mortainais	100,00 €
Les Restos du Cœur	0,00 €
Centre anti cancéreux -Saint Lô	330,00 €
Croix rouge -Comité de Mortain	0,00 €
Association Prévention routière	0,00 €
Amicale des chasseurs de Mortain	20,00 €
"Age d'or" Hôpital de Mortain	450,00 €
APE Collège + Lycée MORTAIN	300,00 €
France Alzheimer	220,00 €
Chorale Montjoie	0,00 €
Amicale du personnel	160,00 €
Acad'habra	150,00 €
Gaule Mortainaise	50,00 €
TOTAL	2 620,00 €

DIVERS	2017
Autres	10 000,00 €
CCAS	7 000,00 €
TOTAL	17 000,00 €

TOTAL GENERAL	25 670,00 €
----------------------	--------------------

VIII Devis

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le devis de TPB du l'Oir pour l'achat et la mise en place d'une structure de jeux pour l'école d'un montant de 23985.54€ TTC
- Le devis de l'ETP de Barenton pour l'entretien du terrain de foot de Fontenay d'un montant de 5015.0€ TTC
- Le devis de Manche Numérique pour l'achat et l'installation de tableaux triptyques, d'un boîtier de raccordement avec câbles d'un montant de 793.80€ TTC
- Le devis de l'Atelier de reliure d'Avranches pour refaire 8 registres d'Etat-Civil pour un montant de 1705.92€

IX Questions diverses

- Studio de Fontenay : suite à une demande de modification de Mme Duverger sur l'aménagement du studio, l'appel d'offres lancé a été annulé. Le projet initial avec les modifications souhaitées engagerait pour la commune une plus-value importante que le conseil municipal ne veut pas valider
- Une ligne budgétaire de 20000€ a été inscrite au budget pour l'accessibilité
- Rocher Brûlé : un devis de 50000€ est proposé pour la réparation de la route
- Remerciement de la JS Cance
- Avis de naissance de Enzo LANDAIS

Prochain CM le 06 avril 2017

Fait à Romagny Fontenay
Le 18 avril 2017
Le Maire
A BOUILLAULT